

PIMORIN (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Piedmourin, Piémorin, Piemourain, Pirnorain, Pimorin, Puirnorin, Pymorain, Pymoran, Pymorin, Puynmoren,

village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier : canton d'Orgelet ; perception de Présilly ; bureau de poste d'Orgelet ; succursale ; à 10 km d'Orgelet et 24 de Lons-le-Saunier.

Altitude : du village, 527m ; du château, 602 m.

Le territoire est limité au nord par Cressia, au sud par Gigny, à l'est par Rothonay et à l'ouest par Loysia et Cressia. Les Granges du Bourg ou les Jobards, les Rippes du Diévant, les Rippes de Panloup, les Rippes du Biolet et Vers le Moulinsont des hameaux qui font partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 15, de Saint-Amour à Orgelet ; par les chemins vicinaux tirant à Cressia, à Gigny, à Orgelet, et de Gigny à Orgelet ; par les ruisseaux de la Doye et du Bourgeau. Le ruisseau de Bellecombe sépare le territoire de Pymorin de celui de Cressia.

Le village est situé sur un terrain très accidenté. Les maisons sont construites en pierres et couvertes les deux tiers en tuiles creuses et l'autre tiers en chaume.

Population : en 1790, 640 habitants; en 1846, 645 ; en 1851, 693, dont 337 hommes et 356 femmes ; population spécifique par km carré, 60 habitants ; 137 maisons, savoir : au Village 88, aux Rippes du Diévant 22, au Biolet 18, aux Rippes de Panloup 6, Vers le Moulin 4, et aux Granges du Bourg 6 ; 145 ménages. En 2002, 158 habitants.

Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1669.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée avant aux Archives départementales où Pimorin a reçu les cotes 5 E 183/1 à /41. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 6015 à 6023, 3 E 8106-8107 et 3 E 9891. Tables décennales : 3 E 1283 à 1291.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 859 à 861, 5 Mi 1280, 2 Mi 1133, 5 Mi 16 et 5 Mi 1184.

Cadastré : exécuté en 1823 : 1029 Ha, savoir : 438 Ha en terres labourables, 276 Ha en pâtures, 226 Ha en bois, 40 Ha en prés, 13 Ha en broussailles, 10 Ha en friches, 3 Ha 24 a en sol et aisances de bâtiments, 1 Ha 86 a en vergers, 1 Ha 76 a en jardins.

Le sol, sablonneux dans les parties hautes et composé de silex dans les parties basses, produit du blé, du maïs, peu d'orge, de l'avoine, peu de foin, mais d'excellente qualité, des pommes de terre, des légumes secs, du chanvre et des fourrages artificiels, surtout du foin. La culture de la vigne commencée à s'introduire dans la commune. Le hameau du Biolet a beaucoup de vergers où les pommiers, les poiriers

et les cerisiers réussissent parfaitement. Il est regrettable que cette nature de produits y soit négligée. Le revenu réel des propriétés est de 3 %.



On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et des porcs qu'on engraisse ; 30 ruches d'abeilles.

Les sangliers, les chevreuils et les lièvres étaient autrefois très communs dans les forêts environnantes. On trouve sur le territoire du marbre blanc avec veines rouges et grises, peu exploité ; des marnes abondantes qui pourraient servir à l'amendement des terres ; de la pierre tendre, de la pierre ordinaire à bâtir et de taille, et de la terre réfractaire excellente pour la construction des fours.

Les habitants fréquentent les marchés d'Orgelet. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Beaucoup d'entre eux s'occupent de menuiserie. Plusieurs émigrent en été comme maçons ; d'autres, en assez grand nombre, exercent pendant l'hiver l'état de tisserand.

Il y a un moulin à un seul tournant avec une huilerie, et une fruitière dans laquelle on fabrique annuellement 4 à 5000 kg de fromages, façon Gruyère.

Biens communaux : une église avec un cimetière à l'entours ; un presbytère convenable près de l'église ; une maison commune renfermant le cabinet des archives, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 85 garçons ; deux belles fontaines avec abreuvoirs et 413 Ha de bois, pâtures et broussailles. L'école des filles, fréquentée en hiver par 65 élèves, occupe une maison louée par la commune.

Bois communaux : 149 Ha 41a ; coupe annuelle, 1 Ha 69 a.

Bureau de bienfaisance : il a été doté par Joseph Forestier. Ses revenus sont de 165 F distribués entre 30 indigents.

NOTICE HISTORIQUE

Pymorin est assis dans une combe mouvementée, entre deux chaînes de montagnes. Les campagnes qui l'entourent, d'un aspect âpre et sauvage, ne sont que des landes couvertes de broussailles et de maigres pâtures. Son sol, jadis ombragé d'épaisses forêts, était un des principaux sièges du culte druidique dans le midi de la Séquanie. En comptant la multitude de monuments religieux qui y étaient répandus, on ne peut s'empêcher de considérer cette terre comme sacrée. Les menhirs de la *grosse* et de la *petite pierre*, les temples élevés sur la colline du Diévant, *dei fanum*, sur l'éminence et dans la combe de *Saint-Martin*, l'édicule érigé en *Saint-Cézain* ou *Saint-Cerain* en l'honneur de Cérus, dieu du temps favorable, le cimetière gaulois au milieu duquel fut construite plus tard une chapelle dédiée à saint Barthélemy, sont autant de preuves de la haute antiquité de ce village. Une bourgade celtique importante était disséminée sur emplacement appelé aujourd'hui la *ville de Provenche*, au sud-ouest de Pymorin ; on reconnaît encore des cavités circulaires, au nombre de plus de 60, disposées de distance en distance par groupes de six ou huit, dont le fond est rempli de poutres calcinées et de grossiers ustensiles de ménage. Une source, protégée de chaque côté par deux pierres, était au centre de cette bourgade.

Une voie reliant la ville gauloise d'Orgelet à celle de Vincia (Saint-Amour), franchissait la montagne du château et traversait probablement un *oppidum* construit sur le plateau du rocher. Nous avons découvert des tuileaux à rebords, des médailles et des restes de constructions romaines autour d'un étang desséché dit *sur le Gouillat*. Les croyances mythologiques, les traditions populaires, les récits merveilleux qui ont cours dans cette contrée, le pèlerinage et la *vogue* de Saint-Barthélémy, la foire célèbre d'une durée de huit jours qui se tenait sur une place, au-devant de la chapelle dédiée à ce saint, offrent des traces de la civilisation la plus reculée.

Le premier titre qui mentionne Pymorin porte la date de 1185.

Seigneurie : la seigneurie de Pymorin, décorée du titre de baronnie, relevait directement des comtes souverains de Bourgogne et comprenait, dans l'origine, le château de ce nom, le bourg qui était à côté, sur la montagne, la ville située dans la combe, Provenche et le village de Montséria. Le seigneur avait sur tous ces lieux la justice haute, moyenne et basse avec pouvoir d'instituer un bailli, un châtelain, un procureur d'office, un scribe, des messieurs et forestiers, et d'avoir, pour l'exécution des criminels, un

signe patibulaire à quatre colonnes dans le lieu dit *sur le Commun* ou *au champ sur le Tirot* ; les épaves, la chasse exclusive, l'échantillonnage des poids et mesures, le banvin, le droit de charbonnage, la banalité des fours, les langues des grosses bêtes tuées dans l'étendue de la seigneurie, les amendes pour délits commis dans les bois communaux, des cens en grains, en argent et en cire, la propriété de plusieurs domaines, d'un moulin, d'un battoir et de cinq bois appelés les bois du Diévant, de la Forêt, de la Rapille, de Pélion ou de Panloup et du Biolet.



Charte de franchises : à une date qu'il ne nous est pas possible de préciser, Rainaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, accorda une charte de franchises aux bourgeois de son bourg de Pymorin. Il leur fit remise de toutes tailles arbitraires et exactions quelconques, même de l'impôt des quatre cas, leur permit d'instituer quatre prud'hommes pour l'administration de leurs affaires communes, régla d'une manière précise les amendes applicables à chaque nature de délits, détermina les droits et cens qu'il se réservait et imposa à ses officiers l'obligation de prêter serment entre les mains des échevins avant d'entrer en fonctions.

Lorsque Benoît Charreton eut acquis cette terre (1580), il convoqua les habitants pour leur faire signer une reconnaissance de ses droits seigneuriaux; mais il rencontra une opposition à laquelle il ne s'attendait pas. Blessés de la qualification de sujets qu'il leur avait donnée, les bourgeois se révoltèrent et refusèrent énergiquement de comparître. Il fallut les assigner devant le bailliage d'aval au ressort d'Orgelet, puis devant le parlement. On en vint cependant à des pourparlers. Au moyen de concessions mutuelles, les parties transigèrent. Le seigneur consentit que la charte de franchises accordée par Rainaud de Bourgogne au bourg de Pymorin, détruit depuis longtemps, profiterait aux habitants de toute la seigneurie et qu'en conséquence ils porteraient le titre de *francs bourgeois* et seraient exempts de *dons, charrois*, tailles, corvées et *manœuvres* ; il leur céda les terres vacantes et abandonnées et l'emplacement de Provenche pour en jouir en commun ou on faire la division entre eux.

Les habitants, de leur côté, se soumièrent à faire le guet et garde au château et à s'y retirer lorsqu'il y aurait imminent péril de guerre ; à payer l'impôt des quatre cas et des toises des maisons, le cens dit les *deniers de saint Martin*, le droit de tâches sur les communaux cultivés à raison d'une gerbe sur neuf, et un cens général de 90 pareils de blé, moitié froment et avoine, mesure de Pymorin (le pareil composé de 8 mesures de blé et de 12 d'avoine), à répartir entre chaque meix proportionnellement à sa valeur et à sa surface. (Traité du 23 novembre 1589.)

Seigneurs : La terre de Pymorin appartenait, au commencement du XIII^e siècle, à Jean de Chalon l'Antique, qui en donna l'usufruit à Isabelle de Courtenay, sa seconde épouse. Cette dame se qualifiait, en 1245, de dame de Pymorin. D'accord avec son époux elle céda son usufruit, en 1250 à Raoul de Courtenay, son frère.

Par un traité du mois de juin 1279, Otton V, comte de Bourgogne, abandonna à Renaud de Bourgogne, son frère, pour lui tenir lieu de ses droits dans la succession de Jean de Chalon l'Antique, leur aïeul, entre autres seigneuries, celle de Pymorin, et la comprit au nombre des fiefs que Renaud de Bourgogne tenait de lui dans la déclaration qu'il fournit au roi Philippe-le-Bel avant 1294.

Renaud de Bourgogne s'occupa d'une manière toute particulière de Pymorin. Non-seulement il accorda une charte de franchises aux habitants, mais encore il fit entourer le bourg d'une ceinture de murailles et de fossés et érigea, en faveur des bourgeois un hôpital qu'il dota avec magnificence. Jean 1^{er} de Chalon-Auxerre sire d'Orgelet, voulut en 1305, le contraindre à lui faire hommage de ses châteaux de Dramelay, Pymorin et Binans ; mais Renaud refusa de se soumettre et arma ses sujets pour se défendre. Surpris par son ennemi, il fut fait prisonnier. Les arbitres choisis pour juger ce différend n'hésitèrent pas à proclamer le bon droit de Renaud et ordonnèrent sa mise en liberté immédiate.

Le comte Renaud mourut en 1322, laissant un fils imbécile (Ottenin) qui lui survécut plus de douze ans, et quatre filles : Agnès, mariée à Henri, sire de Montfaucon ; Jeanne, épouse de Raoul-Hesse, marquis de Bade ; Alix, alliée, vers l'an 1317, à Jean II de Chalon-Auxerre, et Marguerite, qui épousa, en 1324, Guillaume, fils d'Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix. Les deux sœurs aînées eurent dans leurs lots les domaines en amont de Besançon, et les deux sœurs cadettes, ceux qui étaient en aval de cette cité.

Le sire d'Orgelet et le sire de Pymont eurent de la peine à s'entendre pour partager les terres échues à leurs épouses. Ils se firent la guerre avec des chances diverses. Enfin, Philippe VI de Valois, roi de France, choisi pour arbitre, décida, par une sentence du 11 mars 1346, que les châteaux de Pymorin, du

Pin, de Vernantais et de Châtel-Maillot, dont le comte d'Auxerre s'était emparé, seraient restitués à Guillaume de Vienne, et que ce dernier rendrait la liberté à Renaud de Prie, qui avait été fait prisonnier au moment où il venait au secours de Jean de Chalon.



Marguerite de Montbéliard laissa Pymorin à Huguette de Sainte-Croix, II^e du nom, sa fille, épouse de Guillaume de Vienne, chevalier banneret, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix.

Hugues ou Huguenin de Vienne, sire de Saint-Georges et de Sainte-Croix, recueillit Pymorin, le Pin et Sellières dans la succession de Huguette II de Sainte-Croix, sa mère, en fit hommage, en 1385 à Philippe-le-Hardi, duc et comte de Bourgogne, et, par son testament du 25 avril 1390, il institua pour son héritier universel Guillaume II de Vienne, dit le Sage, son frère, qui fut chambellan du roi de France et du duc de Bourgogne, premier chevalier de la Toison-d'Or et gouverneur du comté de Bourgogne.

Guillaume III de Vienne, seigneur de Saint-Georges, Sainte-Croix, Pymorin, fils du précédent, s'allia, en 1410, avec Alix de Chalon, sœur de Louis, prince d'Orange, et mourut vers l'an 1462, après avoir aliéné ses plus belles terres pour satisfaire à ses folles prodigalités. Il vendit la seigneurie de Pymorin, en 1454, à Nicolas Raulin, seigneur d'Authume, chancelier du duc de Bourgogne, qui la laissa à Claudine Raulin, l'une de ses filles, épouse de Jacques 1^{er} de Montbel, premier comte d'Entremont et de Montbel, conseiller et chambellan du dauphin et du duc de Savoie.

Claude de Montbel, leur fils, reçut pour apanage la baronnie de Pymorin, lorsqu'il épousa, le 24 janvier 1474 (n. st.), Antoinette, fille d'Armand, vicomte de Polignac, et mourut sans postérité.

Jacqueline ou Catherine de Montbel, probablement sa sœur, recueillit sa succession et porta Pymorin en dot à François de Mauffans, seigneur du Châtelet (à Saint-Etienne-du-Bois, près Bourg), qu'elle épousa avant 1480.

Françoise de Montbel, sœur ou nièce de Jacqueline de Montbel et épouse de Nicolas de Mauffans, était dame de Pymorin en 1498.

Louis-François de Mauffans, écuyer, baron de Pymorin et seigneur du Châtelet, fils de Nicolas de Mauffans, s'allia, en 1522, à Marguerite, fille d'Antoine de Moyria, écuyer, seigneur de Châtillon de Corneille et de Mirigna, et en eut Jeanne de Mauffans, abbesse de l'abbaye Sainte-Claire de Lons-le-Saunier. Ce seigneur étant mort en 1541, Marguerite de Moyria, sa veuve, prit possession de tous ses biens, sous prétexte que leur fille unique, ayant embrassé l'état religieux, n'était pas apte à posséder des immeubles, et elle se maria avec Alexandre d'Esquinovoya, gentilhomme florentin, chevalier de l'ordre du roi et maître d'hôtel de la reine Catherine de Médicis, auquel elle donna toute sa fortune. Ce seigneur se qualifiait de baron de Pymorin et donna ce domaine, par son testament du 23 février 1576, à Jean-Philibert de Moyria, neveu de sa femme, baron de Châtillon de Corneille, seigneur de Montgriffond, le Châtelet et la Tour-de-Jujurieux.

Jeanne de Mauffans ayant obtenu, le 17 juillet 1573, des lettres de relief qui lui permettaient de posséder des biens malgré son entrée en religion, revendiqua la fortune de son père et donna la seigneurie de Pymorin à son couvent.

M. de Moyria contesta cette donation, mais elle fut validée par un arrêt du parlement de Dole du 4 février 1578 (n.st.). Le procès continua néanmoins. Les biens litigieux furent mis en vente, et Benoit Charreton, seigneur de Chassey, conseiller d'état, souverain bailli et gouverneur d'Alost, trésorier-général des finances aux Pays-Bas, acquit la baronnie de Pymorin au mois de mars 1580, et il obtint, en 1586, de M. de Moyria, le désistement de toutes ses prétentions.

Ce nouvel acquéreur acheta successivement tous les fiefs et cens répandus sur sa terre, répara son château, confirma les franchises de ses sujets pour obtenir une reconnaissance de ses droits seigneuriaux, augmenta ses domaines particuliers par l'acquisition de différents meix, se fit gratifier, par le roi Philippe II, du droit de tabellionage, et mourut en 1600. Maximilien et Ferdinand Charreton, deux de ses fils, se qualifièrent en même temps de barons de Pymorin. Cependant Henriette d'Aens, leur mère, ne cessa pas de jouir de cette terre, soit comme usufruitière, soit comme adjudicataire de tous les biens délaissés par son mari.

Les archiducs Albert et Isabelle avaient renoncé, en faveur de cette dame, à leur droit de retenue féodale, mais à la condition expresse que les biens acquis seraient inaliénables; ils l'autorisèrent cependant à vendre Pymorin pour l'aider à payer certaines dettes. (Lettres patentes du 30 octobre 1618.)

Anne-Antoine Charreton, veuve en premières nocces de Guillaume de Villey et épouse en secondes nocces de Claude Bouton, baron de Pierre, entra en possession de la terre de Pymorin en 1622, soit en vertu de la substitution contenue au testament de Benoît Charreton, son père, soit en vertu d'un traité qu'elle avait

fait avec sa mère et ses frères et sœurs, et la vendit, le 16 février 1629, à Catherin, fils de Gérard de Marnix, moyennant 25.000 Fr. Fâchée d'avoir fait cette aliénation, elle en poursuivit la nullité et n'abandonna le procès qu'en 1632. Catherin de Marnix fixa son séjour au château de Pymorin qu'il fit réparer à grands frais.



Jacques-Antoine de Marnix succéda à Catherin de Marnix, son père, avant 1649, et mourut sans postérité vers l'an 1690.

Charles-Gaspard de Marnix, son cousin, issu de Jean de Marnix qui avait formé une branche en Flandres, hérita de la baronnie de Pymorin. Il eut pour successeur Jean-Marie-Joseph chevalier de Marnix, qui vivait en 1750.

Claude-François-Joseph, comte de Marnix baron de Pymorin, épousa Marie-Gunislène-Ernestine-Joséphine-Sophie de Cunchy, et en eut *Charles-Guistain-Marie*, comte de Marnix ; *Pierre-Joseph*, chevalier de Marnix, ancien capitaine au régiment de Chartres-cavalerie qui demeurait au château de Roulancour ; *Charlotte-Josèphe* et *Antoinette* de Marnix, chanoinesses de Denain, et *Marie-Louise-Ernestine* de Marnix, épouse d'Alexis-Bon-Henri, comte de Lanois et du Saint-Empire, commandant du fort Saint-François-lez-Aires, qui possédaient tous Pymorin dans l'indivision, en 1782, comme héritiers de leur père.

Charles-Guistain-Marie, comte de Marnix, baron de Pymorin, ayant émigré en 1791, ses biens furent vendus nationalement. Il se fit naturaliser belge en 1814, et devint grand-veneur du roi des Pays-Bas. Par un acte du 7 mai 1818, il racheta l'emplacement du château de Pymorin.

Armoiries : la maison de Courtenay portait : d'azur à trois annelets d'or. Renaud de Bourgogne portait avant son mariage : de gueules à l'aigle d'argent, mais après il prit les armes de Montbéliard : de gueules à deux bars ou barbeaux adossés d'argent, avec six fleurs de lis ; la maison d'Antigny - Sainte-Croix : d'or à une croix de sinople ; celle de Vienne : de gueules à l'aigle éployée d'or, armée et membrée d'azur ; celle de Moyria : d'or à la bande d'azur, accompagnée de six billettes en orles ; celle de Mauffans : d'... à l'aigle éployé de ...;

la maison de Marnix : d'azur à la bande d'or, accompagnée de deux étoiles de même adage : *Humblesse de Marnix*.

Château : il occupait, à l'est-nord-est du village actuel, un pic isolé, abrupt au nord et à l'ouest, d'où la vue s'étendait jusqu'aux montagnes du Bugey. Il formait un quadrilatère de 70m de longueur sur 30m de largeur et se composait de la maison-forte au nord et de remises et écuries au sud, avec une cour intermédiaire de forme carrée.

Le tout était compris dans une même enceinte de murailles. Une tour percée d'embrasures et de canonnières défendait chaque angle du quadrilatère. Les murailles avaient plus de deux mètres d'épaisseur et les toitures étaient en laves. Au sud du manoir se trouvaient une citerne, un vaste jardin, et un peu plus loin un très grand verger. On voit encore, au nord-est, la fontaine de Presle, nom dérivé de *Prælium*, combat, qui servait d'abreuvoir pour les chevaux.

Ce château, assiégé et pris par les troupes de Louis XI en 1479, fut de nouveau attaqué par les troupes d'Henri IV en 1595, et pris par le comte d'Arpajon le 15 juillet 1637. Il était encore debout le 5 décembre 1798, et fut vendu, le 13 mai suivant, pour être démolí. Il ne reste plus que des ruines et un pan de mur de 3 ou 4 m de hauteur.

Bourg : au sud du château s'étendait un bourg assez peuplé, clos de murs, de portes et de fossés creusés dans le roc vif. Il était habité par plusieurs familles nobles des noms de Bornay, de Légna, de Rothonay, de Montréal, de Furnal, de Villers-Chapel ; par une bourgeoisie nombreuse et par des marchands presque tous juifs. Un fossé avec pont-levis le séparait de la forteresse. Il serait très difficile de préciser l'époque de sa destruction. Dans le procès que les habitants soutenaient, à la fin du XVIe siècle, contre Benoît Charreton, leur nouveau seigneur, ils disaient : «Quant es termes et limites prétendues de la bourgeoisie, ils avoient estez abolis et annullez par le moyen de ce que le bourg qui souloit jadis estre audict Pymorain pour le regard duquel ladite bourgeoisie avoit esté aultrefois limitée, fut il y a passé deux cens ans, entierement ars et brulez et du tout ruyné par le moyen d'une guerre et querelle ayant esté audict temps entre le lors seigneur dudict Pymorain et les seigneurs de Montfaucon et Villars-sur—Sey (Seysse) ses ennemis, tost après quoy ledict sieur de Pymorain ou ung aultre son successeur print et transporta toute la

Pierre et matériaux restants des maisons et bâtiments dudit bourg brûlé dont il fit construire et ériger la grosse tour ayant jadis été au château dudit Pymorain surnommée le boulevard et moisonnant ce auroit libéré lesdits habitants de la résidence et habitation aud. bourg et à eux livrés de bastir et aller résider tant en la combe dud. Pymorain ou est présentement construit et édifié ledit village qu'ailleurs où bon leur sembleroit, depuis quoy encoures qu'ils eussent entièrement désamparé et désabitué icelluy bourg, ils n'ont néanmoins délaissés estre tousjours surnommés et qualifiés bourgeois comme devant. »



D'autres versions étaient données par la partie adverse. Tantôt on suppose que ce bourg disparut dans une guerre que Guillaume d'Antigny, époux de Marguerite de Montbéliard, soutint contre Henri de Montfaucon et Jean II de Chalon-Auxerre, seigneur d'Orgelet, ses beaux-frères ; d'autres fois on dit que cette destruction eut lieu lors de la guerre des barons comtois confédérés contre le duc Eudes IV, en 1336. Nicolas de Mauffans s'étant permis de démolir une tour qui restait à l'est du bourg et les murs d'enceinte pour construire un boulevard devant son château, fut obligé de déclarer, par un acte du 18 avril 1498, qu'il avait abusé de son autorité en s'appropriant ces matériaux; qu'il ne porterait désormais aucune atteinte aux privilèges des bourgeois et qu'il ne pourrait contraindre les habitants à venir résider dans ce bourg ruiné ni même à y construire des maisons. En 1633 on voyait encore sur la montagne cinq ou six maisons, un four banal et l'hôpital Saint Dominique.

Pymorin-la-Ville ou la *Combe de Pymorain* : au sud-ouest de la montagne du château se groupait, devant la vieille église de Saint-Martin, un quartier en plaine assez considérable, qualifié de ville. Catherin de Marnix attira des Foncines, depuis 1640 jusqu'en 1644, des ouvriers sur bois et leur accensa la colline boisée du Diévant. Ce terrain fut divisé par lots appelés Rippes. Chaque colon bâtit sa maison au sommet de l'éminence et au centre de son meix qui s'étendait sur les deux versants du coteau. Ces ouvriers fabriquaient différents meubles en bois de foyard, notamment des boîtes. Une colonie de maçons sortis du Bugey s'établit dans la *Combe aux Maçons*, où l'on remarque encore de nombreux débris de constructions. Dans la *Combe Tapinière* étaient des potiers de terre.

Les Rippes du Biolet, qui formaient, au XV^e siècle, un fief dont une famille noble portait le nom, s'étant reboisées, furent défrichées de nouveau par des charbonniers qui y fixèrent leurs demeures. Le quartier du Petit-Biolet n'existe plus. Au centre du village on voit les restes d'un haut-fourneau. Le carcan, pour l'exposition des coupables, était devant le four banal.

C'est là que les sergents publiaient les règlements de police et vendaient aux enchères les meubles saisis. Les audiences de la justice se tenaient devant la *Croix du Reposoir*. Le marché qui avait lieu dans le bourg le mercredi de chaque semaine, ainsi que les deux foires annuelles, continuèrent de se tenir, après la destruction du bourg, dans la ville de Pymorin.

L'industrie paraît avoir été assez active dans ce village pendant le moyen-âge. La construction des fours à chaux et des fours à charbon, la fabrication des étoffes de laine, l'éducation des moutons, occupaient un grand nombre de familles.

On ne possède aucun détail sur l'existence féodale de la *ville de Provenche*. Son emplacement n'était déjà plus qu'un vaste murger en 1589.

Prévôté : la prévôté de Pymorin était inféodée à une famille noble qui portait le nom de ce village.

Hugues ou *Huguenin de Pymorin*, docteur ès-lois, bailli des terres de MM. de Chalon-Auxerre et conseiller au bailliage d'aval, fut témoin en 1349, de l'acte d'affranchissement de Cuisia ; en 1366, au château de Saint-Julien, du testament de Jeanne de Vienne, épouse de Tristan de Chalon. Il vint s'établir à Lons-le-Saunier. Marié à Cécile de Lons, il en eut Nicole de Pymorin, qui fut mariée avec Guillaume d'Arbois, bailli des terres de la maison de Vienne. *Jean de Pymorin*, prêtre, vivait en 1411. Le même ou un autre Jean de Pymorin fut proscrit, en 1413, par le parti des Armagnacs, comme séditieux, émotteur, perturbateur et adhérent du duc de Bourgogne. » *Étienne de Piemourain* était recteur, en 1438, de l'hôpital de Sainte Brigide, au chapitre Saint-Jean de Besançon.

Guerres, sièges, pestes : de nombreuses ruines restent pour attester les dévastations causées à Pymorin pendant les guerres du XIV^e siècle, et par les troupes de Louis XI en 1479.

Suivant une indication qui nous a été fournie par M. le docteur Gaspard, auteur de *l'Histoire de Gigny*, Eudes IV, duc de Bourgogne, s'étant retiré, en 1336, dans le château de Pymorin dont il avait la suzeraineté, y fut assiégé par les barons comtois confédérés. Charles de Dreux, comte d'Etampes, qui

tenait le parti du duc, aurait été tué à ce siège. Nicolas de Mauffans fut obligé de faire reconstruire ce château en 1498, parce que, disait-il, les Français l'avaient démantelé vingt ans auparavant.



A la fin du mois d'août 1595, les colonels de Plessan et d'Espiard, sous les ordres du maréchal de Biron, s'avancèrent à Pymorin avec une nombreuse armée et envoyèrent sommer Pierre Loys, capitaine du château, de rendre immédiatement la place qu'il commandait, sous peine de voir le village mis à feu et à sang. Cet officier répondit « qu'il ne se vouloit rendre et estoit résolu de défendre la place et de plustôt mourir que de la rendre. » Sa résolution n'était partagée que par un vieillard ; tous les autres retrahants avaient perdu cœur, surtout en apprenant que les châteaux de Binans et de Cressia avaient capitulé, et suppliaient le capitaine de négocier une capitulation. A la seconde sommation, les deux colonels furent invités à envoyer des otages au château et à se présenter ensuite. Ils entrèrent avec leurs épées et baguettes et promirent que, moyennant une somme de mille écus, les habitants de Pymorin pourraient « traiter et négocier leurs affaires sans danger d'être emprisonnés ou hostagiés et que leurs biens seroient respectés. » Le Capitaine Loys, ne pouvant pas compter sur les retrahants, accepta ces conditions et avança de ses propres deniers une somme de 200 écus. Pour garantir le paiement du surplus, il fut emmené en otage à Lyon avec Pierre Camuset, Benoît Masson, Pierre et Antoine Burgeat, où tous furent retenus assez longtemps. Ils n'obtinrent leur liberté que lorsque Pierre de la Chanal, marchand à Lyon, eut consenti à leur prêter 800 écus pour achever de payer la rançon. La Chanal, ne pouvant être remboursé, vint à Pymorin et poursuivit Loys et ses coobligés. Ces derniers appelèrent en garantie les échevins de Pymorin et de Montséria et les firent condamner devant le bailliage d'Orgelet, puis devant le parlement, à faire un répartition pour acquitter cette dette. Malheureusement la plupart des habitants étaient en fuite et préférèrent ne pas rentrer dans leurs foyers plutôt que de contribuer au paiement de la rançon.

Un acensement consenti, le 21 décembre 1603, par Henriette d'Aens, veuve de Benoît Charreton, contient une peinture fidèle des maux qu'entraînèrent la guerre de 1595 et la peste qui en fut la suite. Nous n'en extrayons que le préambule : « Comme il soit que plusieurs meix recogneuz par aucuns des subjez et habitans riere les villages de la baronie de Pymorain seroient demeurez vaquantz et habandonnez à cause des troubles de guerres advenuz en ce peys l'année passée mil cinq cens nonante et cinq et l'année subsequitive nonante et six telle mortalité que près de la moitié des habitants aud. Pymorain seroient decedez de ce monde en l'aultre aulcungz d'iceux laissant enffans et successeurs qui ne se seroient entremys et moins pourtez héritiers doubtantz la multitude des debtz ou aultrement les autres sans laisser enffans ni personnes qui leur deut succeder si que les maisons se ruynoient et les héritages devenoient en fraîches et sans y faire aucun labeur ny culture et partant le tout infructueux ; et de plus lesd. habitans se rendoient otieux et pauvres de jour à aultres. » Par ces considérations, Henriette d'Aens fit remise de tous les cens qui lui étaient dus depuis 1595 jusqu'en 1601, afin d'attirer les anciens habitants sur leurs meix. Les guerres et les pestes qui régnèrent dans la province depuis 1636 jusqu'en 1644, furent désastreuses pour Pymorin. C'est alors que le village se déplaça. Les habitations près de l'église furent abandonnées, et il s'en groupa de nouvelles à la place qu'elles occupent actuellement.

Maladrerie : entre le village et la ville détruite de Provenche, est un champ appelé à la *Malatière*, où était bâti un hospice pour les lépreux, mentionné dans un titre de 1257. Il n'en reste plus de vestiges.

Hôpital Saint Dominique : entre la porte du château et celle du bourg de Pymorin, Renaud de Bourgogne érigea un vaste hôpital, qu'il dédia à saint Dominique, et le dota, par son codicille, en 1314, d'une rente de 20 livres en argent et de 60 soudées de terre. Le chapelain devait célébrer dans la chapelle de cet hospice une messe haute tous les jours de dimanches et de fêtes, et deux messes basses par semaine, l'une en l'honneur de Notre Dame, et l'autre en celui de saint Dominique.

Étienne 1^{er} de Coligny, seigneur d'Andelot, donna à cet hôpital, en 1318, 10 sols tournois une fois payés, et Étienne de Coligny II, aussi seigneur d'Andelot et de Loysia, lui fit une autre donation de 3 sols.

En 1511, Jean Jarrey se qualifiait de *prêtre hospitalier* de Pymorin.

Les habitants s'étant permis d'enlever la cloche qui était dans la chapelle de l'hôpital, Catherin de Marnix leur fit sommation, le 1^{er} juin 1636, de la remonter à leurs frais dans la grosse tour du château pour convoquer les retrahants lorsque l'ennemi approcherait. Il fallut une sentence du bailli d'aval pour les contraindre à faire cette restitution. L'hôpital Saint Dominique fut détruit lors du siège de 1637 et n'a pas été relevé.

Église : l'église, située au sud-ouest du village, sur une légère éminence, est dédiée à saint Martin et se compose d'un clocher construit en 1779, d'une nef et de deux chapelles dédiées, l'une à Notre-Dame et l'autre à saint Martin, évêque. La nef a une voûte légèrement ogivale et paraît dater du XIV^e siècle.



L'infirmier du prieuré de Gigny avait le patronage de cette cure et nommait le vicaire qui desservait l'église. Les dîmes appartenaient à la mense prieurale de Gigny.

Curiosités naturelles : on remarque à Pymorin le ruisseau de Belle-combe, profondément encaissé dans un lit très étroit que domine à l'ouest une montagne très élevée ; la fontaine de Pissechien, dont la source ne s'échappe que pour précipiter ses eaux au fond d'un entonnoir très profond ; la chute des eaux du village qui forment une belle cascade en tombant dans le ravin de Bellecombe, et le *Crua* ou l'abîme des Ponts, immense soupirail communiquant avec les grottes de Gigny.

Biographie : ce village est la patrie de N. Clerc, issu d'une famille de pauvres cultivateurs, qui, après avoir été longtemps simple ouvrier, devint un des premiers fabricants de Louviers et fonda à Paris la célèbre maison Clerc ou Clery, connue dans toute la France. Malgré deux incendies qui anéantirent successivement sa fabrique de Louviers, il laissa à ses héritiers une fortune de plusieurs millions.

Bibliographie : archives de la préfecture du Jura, *papiers Marnix*. — Notes dues à l'obligeance de M. le docteur Gaspard.